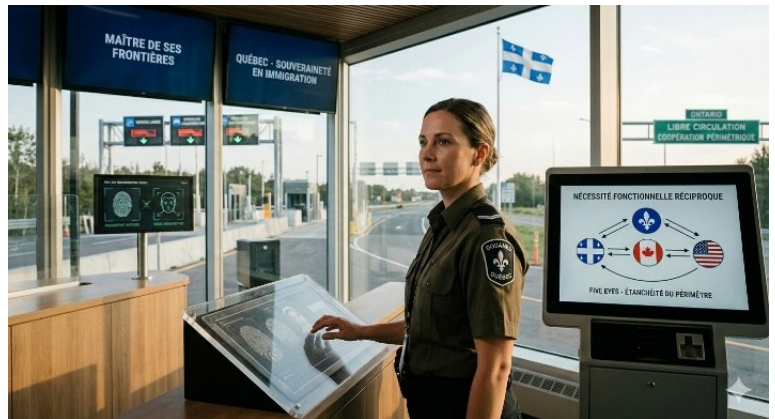


# Le Québec maître de ses frontières

## Vers l'autonomie complète en immigration.

Le système actuel de gestion de l'immigration souffre d'une paralysie administrative, avec des délais qui s'allongent et des coûts de l'inaction qui se chiffrent en centaines de millions de dollars. Face à ce modèle à bout de souffle, le Québec pourrait (c'est également la position du PQ) instaurer un contrôle autonome de ses services d'immigration afin de résoudre le dédoublement législatif et administratif qui ralentit et disperse la gestion des flux migratoires. Le problème n'est ni l'arrivée de nouveaux immigrants, ni un simple défi administratif : il est que la compétence fédérale constitue un obstacle direct à la cohésion nationale, privant le Québec des leviers essentiels pour choisir la provenance, la langue parlée et le volume de l'immigration, conditions nécessaires pour transformer l'immigration en moteur de la nation plutôt qu'en juxtaposition de cultures.



Les données concrètes illustrent l'ampleur du retard accumulé. Les délais pour le regroupement familial atteignent environ 24 mois au Québec, contre 12 à 14 mois en Ontario selon les tendances 2024-2025. La fermeture de passages irréguliers comme le chemin Roxham a mis en évidence la perte de contrôle du Québec sur les flux, créant des situations où l'accueil, la répartition et l'intégration des demandeurs d'asile étaient dictés par la capacité fédérale et non par les besoins locaux.

Un Québec autonome pourrait anticiper et réguler ces flux, planifier sa capacité d'intégration et réduire les délais de traitement des dossiers (« inventaire de l'arrière-guichet ») qui génèrent des coûts sociaux évalués entre 450 et 500 millions \$ par an en prestations temporaires et aide sociale, tout en veillant à ce que les nouveaux arrivants deviennent pleinement Québécois et participent activement à la société, à la langue et à la culture locales.

Le Québec pourrait récupérer sa part fiscale, estimée à 1,5 milliard \$ selon les tendances récentes, pour financer ses infrastructures et ses programmes d'immigration. Le problème n'est ni un manque de fonds, ni un refus du fédéral : il est la dispersion du financement qui bloque toute efficacité. La récupération ne serait pas une subvention, il s'agirait de rediriger les contributions québécoises déjà versées à Ottawa vers des programmes contrôlés localement, garantissant un budget stable et cohérent pour l'agence nationale.

La proposition de Bernard Drainville (CAQ) visant à négocier dans le cadre actuel se heurterait à la prépondérance fédérale, le principe selon lequel le gouvernement fédéral a le dernier mot sur certaines compétences, même si Québec agit simultanément, ce qui limiterait les marges de manœuvre. Le Livre Bleu du PQ préconise une rupture plus nette, imposant une loi d'application nationale qui renforcerait l'exclusivité québécoise sur l'immigration, contournant la hiérarchie constitutionnelle existante.

L'intégration des données de sécurité et biométriques respecterait les standards de coopération nord-américaine. Le Québec pourrait conclure un traité de partage de données avec le Canada et les États-Unis, car il serait dans l'intérêt de tous que le périmètre de sécurité continental reste étanche. L'accès aux bases de données ne dépendrait pas d'une permission politique mais d'une nécessité fonctionnelle réciproque. Le Québec pourrait déployer une plateforme d'identité numérique sécurisée, permettant un filtrage automatisé en temps réel et réduisant les délais à quelques semaines pour les profils à bas risque, tout en garantissant l'étanchéité vis-à-vis des partenaires nord-américains.

Contrairement au modèle actuel de libre circulation non contrôlée, le Québec instaurerait des postes frontaliers et douaniers avec l'Ontario et les provinces limitrophes. Cette mesure est essentielle pour pallier les failles de sécurité du système canadien, trop souvent perméable à la criminalité et à la contrebande. La coopération périmétrique et l'harmonisation des critères de sécurité avec nos voisins serviraient à optimiser le transit commercial, mais le Québec se réserverait le droit absolu d'inspecter les biens et de vérifier l'identité des personnes. Le Québec deviendrait ainsi un partenaire fiable pour l'Amérique du Nord, garantissant qu'aucune « passoire » législative ou physique ne fragilise la sécurité du continent.

L'adhésion à la Convention de Genève de 1951 pourrait se faire dès que le Québec serait reconnu internationalement. En tant qu'État souverain, il pourrait adhérer directement au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et appliquer le principe de non-refoulement (interdiction d'expulser un réfugié vers un pays où il risque persécution), consolidant sa capacité à gérer les réfugiés. La centralisation des flux permettrait une planification précise de la capacité d'accueil et de l'intégration, évitant le chaos du système fédéral et les arriérés de dossiers.

Les institutions québécoises pourraient fusionner le MIFI et les services régionaux d'IRCC pour créer une agence nationale d'immigration. La centralisation des fonctions administratives, des outils de biométrie (empreintes digitales, reconnaissance faciale) et du suivi des dossiers permettrait de réduire drastiquement les délais.

L'Agence nationale pourrait amorcer l'intégration préemptive des immigrants, incluant francisation et reconnaissance des diplômes étrangers via un portail virtuel d'État, transformant l'attente administrative en parcours de préparation active. Le Québec pourrait adopter un modèle de service agile, centré sur le passage rapide du statut de candidat à celui de citoyen productif, plutôt que sur la simple gestion bureaucratique de dossiers. La rationalisation du processus repose sur l'organisation : même avant la pleine autonomie, le Québec pourrait centraliser les dossiers, harmoniser les procédures et déployer des outils numériques pour renforcer la transparence, la cohérence culturelle et la responsabilité politique.

« Bernard Drainville a déclaré que le contrôle réel de l'immigration est crucial pour la survie de la nation » - Le Journal de Montréal (12 février 2026). « *La citoyenneté québécoise constituerait la marque d'appartenance politique à la nation québécoise* » - Livre bleu (2026). « *Un État doit disposer des moyens correspondant aux responsabilités qu'il exerce* » - Jacques Parizeau, allocution publique (1997).

La sécurisation des flux, la centralisation administrative et la récupération budgétaire pourraient s'articuler pour créer un système autonome, efficace et transparent. Les délais seraient réduits, l'aide sociale ciblée, et la gestion des réfugiés planifiée selon la capacité réelle. **L'ensemble ne constituerait pas une fin en soi : il s'agirait d'un nouveau contrat social cohérent entre le Québec et les personnes qu'il choisit d'accueillir, alignant ressources, sécurité, intégration et identité nationale. La souveraineté en immigration deviendrait le moyen concret d'un État pleinement responsable, capable de décider qui peut s'établir et comment, tout en garantissant que chaque nouvel arrivant devienne pleinement Québécois.**

## Fiche technique (Fact Sheet)

- Coût de l'inaction administrative : 450-500 millions \$ annuellement en aide sociale et prestations temporaires pour demandeurs d'asile en attente de permis de travail.
- Budget à rapatrier :  $\approx$  1,5 milliard \$ estimé à partir des contributions fiscales québécoises au fédéral pour l'immigration.
- Délais pour le regroupement familial : 24 mois au Québec vs 12-14 mois en Ontario (tendances 2024-2025).
- Réduction potentielle des délais : centralisation des dossiers, automatisation biométrique et filtrage IA en temps réel.
- Capacité d'intégration : planification adaptée au nombre réel de réfugiés et immigrants, remplaçant l'arriéré du système fédéral (« inventaire de l'arrière-guichet ») et amorçant la francisation et reconnaissance de diplômes dès la sélection.

# Analyse comparative des positions

## Autorité et cadre juridique

- **Drainville (CAQ)** : Tente de négocier des pouvoirs à l'intérieur du cadre fédéral actuel. Se heurte à la « prépondérance fédérale », où Ottawa garde le dernier mot.
- **PQ (Livre bleu)** : Préconise une rupture nette avec une loi d'application nationale pour imposer l'exclusivité québécoise dès le premier jour.
- **Ma proposition** : Identique au PQ sur l'exclusivité, mais ajoute l'idée d'un partenariat contractuel direct avec les États-Unis pour valider cette autorité sur le plan de la sécurité continentale.

## Gestion des délais et structure

- **Drainville (CAQ)** : Demande au fédéral d'accélérer ses propres processus ou de déléguer certains segments de traitement. Le dédoublement administratif persiste.
- **PQ (Livre bleu)** : Fusionne le MIFI et les services d'IRCC pour créer une agence gouvernementale unique.
- **Ma proposition** : Propose une Agence nationale agile (modèle d'affaires) utilisant l'intelligence artificielle et le filtrage automatisé pour réduire les délais à quelques semaines pour les profils à bas risque, dépassant la simple fusion bureaucratique.

## Financement et ressources

- **Drainville (CAQ)** : Demande des remboursements (compensations) à Ottawa pour couvrir les coûts engagés par le Québec (ex: demandeurs d'asile).
- **PQ (Livre bleu)** : Rapatrie la part fiscale du Québec (estimée à 1,5 G\$) pour financer les programmes nationaux.
- **Ma proposition** : Identique au PQ sur le rapatriement du 1,5 G\$, mais précise que ce budget finance la modernisation technologique (plateforme d'identité numérique) pour garantir l'efficacité à long terme.

## Modèle d'intégration

- **Drainville (CAQ)** : Se concentre sur la francisation une fois que les immigrants sont déjà installés sur le territoire, souvent après de longs délais d'attente.
- **PQ (Livre bleu)** : Lie l'immigration à la création d'une citoyenneté québécoise, marque d'appartenance à la nation.
- **Ma proposition** : Introduit l'intégration préemptive. La francisation et la reconnaissance des diplômes commencent à l'étranger via un portail virtuel d'État dès la sélection, avant même l'arrivée physique au Québec.

## Sécurité et frontières

- **Drainville (CAQ)** : Dépend entièrement des bases de données et de la surveillance lâche d'Ottawa pour l'admission et la circulation.
- **PQ (Livre bleu)** : Assure le contrôle des flux par ses propres institutions, mais privilégie généralement le maintien d'un espace de circulation fluide avec le reste du Canada.
- **Ma proposition** : Prône la **restauration de douanes physiques** avec le Canada. Cette approche refuse le risque sécuritaire lié à la gestion fédérale et impose un contrôle strict des marchandises et des individus pour stopper la contrebande et l'infiltration criminelle, faisant du Québec l'État le plus sécuritaire du nord du continent.

Louis-Martin Carrière